

## CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

### « La Maison du Castellet »

NSI Événements  
606, Chemin de la Régie  
83330 Le Castellet

#### Hôtes

Ce contrat est destiné à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes à La Maison du Castellet.

Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux, et leur permettrons ainsi de profiter pleinement de notre belle région.

#### **Durée du séjour :**

Le locataire signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

#### **Conclusion du contrat :**

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au prestataire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum de nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé sous une semaine.

Ce premier versement sera déduit de la facture.

Le règlement du solde sera acquitté par virement 48 heures avant le jour de votre arrivée ou, prélèvement si le règlement de l'acompte a été effectué via la plateforme de paiement du site internet.

Toutes prestations supplémentaires seront réglées le jour même.

Il appartient au locataire de conserver une copie du document signé.

Toute réservation est confirmée par courrier ou par mail.

### **Taxe de séjour :**

La taxe de séjour est à régler en sus sur place au tarif en vigueur avec la législation.

Cette taxe est due par personne et par nuitée.

Le montant appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de **1,15 EUR**

### **Annulation du séjour :**

#### **Par le client :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée adressée au La Maison du Castellet 606, Chemin de la Régie 83330 Le Castellet ou par courriel à l'adresse [contact@la-maison-du-castellet.fr](mailto:contact@la-maison-du-castellet.fr)

#### **- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date d'arrivée :**

L'acompte versé est diminué de 3% de frais de gestion et est remboursé par NSI Événements

#### **- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour :**

Le montant de l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

### **- En cas de séjour écourté :**

Le prix correspondant au cout total de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

### **Par le propriétaire :**

Lorsqu'avant le début du séjour, le prestataire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre ou courrier électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

### **Utilisation des lieux :**

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état et à ne pas fumer dans ces dernières. Il est formellement interdit de piquer niquer et manger dans les chambres

### **Capacité :**

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### **Animaux :**

Pour des raisons d'hygiène et de tranquillité des hôtes, aucun animal domestique n'est autorisé dans la maison d'hôtes.

En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire refusera les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré

comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

### **Assurance :**

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques ou détenteur d'une assurance responsabilité civile.

Le propriétaire ne pourra en aucun cas être responsable d'un accident survenu à un enfant laissé sans surveillance.

### **Arrivée :**

Le client doit se présenter le jour précis et aux heures mentionnées soit entre 17:00 et 19:00 sur le présent contrat.

En cas d'arrivée tardives ou différée, le client doit prévenir les propriétaires.

### **Départ :**

Le jour du départ et après l'état des lieux, la chambre doit être libérée avant 10 :30.

### **Petit déjeuner inclus :**

Il sera servi entre 8h et 9h30.

Pour toute autre demande particulière, les petits déjeuners peuvent être servis plus tôt. Merci de nous informer de vos souhaits à votre arrivée.

### **Table d'hôte :**

Sur réservation et selon affluence, nous prévenir la veille au soir ou le matin.

Cout: 30 euros par personne comprenant une entrée, un plat, un dessert.

Menu enfant : 12 euros par enfant comprenant un plat, un dessert.

Repas à partir de 20h

### **Espace piscine et spa :**

Les serviettes de votre chambre ne sont pas autorisées. Veuillez prévoir votre serviette de bain.

Par mesure d'hygiène, le passage à la douche extérieur est obligatoire entre chaque bain. Les bains de soleil se trouvant sur la terrasse doivent y rester.

Attention aux glissades pieds nus et mouillés autour de la piscine et dans les chambres, nous déclinons toutes responsabilités quant à un éventuel accident.

### **Sécurité :**

Ces espaces sont interdits aux enfants mineurs et ne sachant pas nager sans la surveillance indispensable d'un parent. Maximum 2

enfants par surveillant. Pour les enfants ne sachant pas nager, le port de brassards est obligatoire.

L'introduction de tout objet ou jouet, hors brassard, n'est pas autorisée dans la piscine. Interdiction de plonger.

Les horaires d'accès à la piscine doivent être respectés soit  
**9:00 - 20:00.**

Le propriétaire se dégage de toute responsabilité, pour tous accident ne respectant pas les consignes de sécurité.

### **Parking intérieur :**

Dès votre arrivée un bip pour le portail vous sera remis.

### **Information pour nos hôtes :**

La maison d'hôte est une propriété privée, les visites de personnes extérieures ne sont pas acceptées. L'hôte s'engage tout naturellement à respecter et à restituer les lieux dans leur état d'origine, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Les enfants et les adolescents seront surveillés par leurs parents.

Le calme et la sérénité des lieux et des hôtes est de mise. Les animaux ne sont pas acceptés.

Toutes dégradations ou vols constatés seront à la charge de l'hôte et dans l'obligation d'indemniser le propriétaire. Les consignes de sécurité doivent être lues attentivement.

Il est formellement interdit de manger dans les chambres ou de pique-niquer sur le domaine.

La loi du 01.01.2008 interdit de fumer à l'intérieur de la maison et dans les chambres d'hôtes.